

SÉANCE DU 5 MARS 2018

DÉCISION N° 2018 / 18 / IFS / 1

PROJET DE CONSTRUCTION DE L'ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE d'IFS (14)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L121-15-1 et suivants,
- vu la lettre de saisine de Mme Marie-Luce BOUSSETON, Directrice générale de l'agence publique pour l'immobilier de la justice en date du 1^{er} février 2018, demandant la désignation d'un garant en application de l'article L121-16-1,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique:

M. Bruno BOUSSION est désigné comme garant de la concertation préalable organisée pour le projet de construction de l'Établissement pénitentiaire d'Ifs (14), avec l'appui de Mme Paola OROZCO-SOUEL.

Le Président



Christian LEYRIT